

Le 17 novembre 2025

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 17 novembre 2025, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard Vincent-Gagnon, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que messieurs Alphonse Fortin et Joan Desbiens. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal :
  - a) Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
  - a) Règlement décrétant un emprunt et une dépense de quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf dollars (420 619 \$) pour la rénovation de la mairie phase 1
- 7) Administration
  - a) Demande d'octroi de droits du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Quai municipal
  - b) Dépôt du projet de rénovation de la caserne au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
  - c) Fondation du Domaine-du-Roy - Santé et services sociaux
  - d) Autorisation de signature - Offres d'achat et servitude de passage dans le cadre du projet de voie de contournement de la piste cyclable de la M.R.C. du Domaine-du-Roy
  - e) Calendrier des séances ordinaires
  - f) Représentations du conseil municipal (nominations)
  - g) Signataires des effets bancaires
  - h) Prolongation du contrat d'inspectrice municipale - Madame Annie Gagnon
- 8) Voirie et sécurité publique
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
  - a) Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
  - b) Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - Appel d'offres # chi-20262027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
  - c) Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale

- d) Intérêt de la Municipalité à participer au Programme d'accompagnement en revitalisation et embellissement des municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2026-2027
- e) Demande de remboursement de taxes
- f) Programme d'aide financière sportive et culturelle
- g) Appui à la course Cryo - Édition 2026 - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- h) Services juridiques pour l'année 2026-2027
- i) Octroi du mandat des services professionnels en ingénierie - Mairie de Chambord - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- j) Octroi du mandat pour l'achat des compteurs d'eau - Compteurs d'eau du Québec
- k) Autorisation de paiement - Monsieur Jacques Valois
- l) Versement aux surplus accumulés affecté
- m) Dons et commandites
- n) Comptes à payer
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
  - a) Abrogation de la résolution 07-215-2025 - Vente de terrain à Centre du sport Lac-Saint-Jean
  - b) Vente de terrain - Centre du sport Lac-Saint-Jean
  - c) Vente de terrain - Monsieur Joël Gagnon
  - d) Vente de terrain - Madame Meagan Côté-Boily et monsieur Tommy Girard
  - e) Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec « Projet virée extrémité ouest route de la Pointe »
  - f) Location court-terme - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
  - g) Festival du Cowboy de Chambord - Vidange fosse de rétention
  - h) Demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Sylvain Simard et monsieur Régis Bouchard – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
  - i) Conteneurs du Festival du Cowboy de Chambord
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
  - a) Remerciements - Activités d'Halloween
  - b) Remerciements - Ancien conseil
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Fermeture de la séance

## **RÉSOLUTION 11-297-2025**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point période de questions ouvert.

## **RÉSOLUTION 11-298-2025**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 tel qu'il a été présenté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-796 CONCERNANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE QUATRE-CENT-VINGT-MILLE-SIX-CENT-DIX-NEUF DOLLARS POUR LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE PHASE 1**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Alphonse Fortin qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement concernant un emprunt et une dépense de quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf dollars (420 619 \$) pour la rénovation de la Mairie phase 1 et le projet du règlement 2025-796 est déposé lors de la séance.

## **RÉSOLUTION 11-299-2025**

### **DEMANDE D'OCTROI DE DROITS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - QUAI MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a octroyé le 3 février le mandat pour l'arpentage du quai municipal à Girard Tremblay Gilbert, Arpenteurs-géomètres (02-58-2025) tel que demandé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau plan d'arpentage du quai municipal a été envoyé au MELCCFP le 4 juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande d'information supplémentaire du MELCCFP par courriel le 17 octobre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCCFP nous demande une résolution pour confirmer l'utilisation gratuite des lieux et confirmer qui est autorisé à signer le nouveau bail ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De confirmer que monsieur Luc Chiasson, maire de la Municipalité de Chambord et madame Julie Caron, directrice générale de la Municipalité de Chambord, sont autorisés à signer le bail avec le MELCCFP en lien avec le quai municipal ;
- 2- De confirmer que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

**RÉSOLUTION 11-300-2025**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA CASERNE AU**  
**PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION**  
**D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'autoriser le dépôt du projet de rénovation de la caserne au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour un montant de 2 334 435 \$ ;
- 2- De confirmer la participation financière de la Municipalité de Chambord au projet ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale à signer tous les documents en lien avec le projet de rénovation de la caserne.

**RÉSOLUTION 11-301-2025**  
**FONDATION DU DOMAINE-DU-ROY - SANTÉ ET SERVICES**  
**SOCIAUX**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution d'un dollar (1 \$) per capita par année à la Fondation du Domaine-du-Roy, santé et services sociaux pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

**RÉSOLUTION 11-302-2025**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRES D'ACHAT ET**  
**SERVITUDE DE PASSAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE VOIE**  
**DE CONTOURNEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA M.R.C. DU**  
**DOMAINE-DU-ROY**

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de tous les documents en lien avec les offres d'achat et de servitudes de passage dans le cadre du projet de voie de contournement de la piste cyclable de la M.R.C. du Domaine-du-Roy à monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale.

**RÉSOLUTION 11-303-2025**  
**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui débuteront à 19 h à la salle communautaire Gaston-Vallée située au 72, boulevard Vincent-Gagnon, Chambord et qui se tiendront :

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Lundi le 12 janvier | Lundi le 6 juillet    |
| Lundi le 2 février  | Lundi le 24 août      |
| Lundi le 9 mars     | Lundi le 14 septembre |
| Lundi le 13 avril   | Lundi le 5 octobre    |
| Lundi le 4 mai      | Lundi le 2 novembre   |
| Lundi 1er juin      | Lundi le 7 décembre   |

**RÉSOLUTION 11-304-2025  
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (NOMINATIONS)**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 03-74-2025 le conseil municipal nommait ses représentants ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu la tenue des élections municipales le 2 novembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer les représentants ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 03-74-2025.

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>MAIRE</b>   | MRC DU DOMAINE-DU-ROY   | M. LUC CHIASSON OU  |
|  | RELATIONS PUBLIQUES   | MAIRE SUPPLÉANT/MAIRESSE SUPPLÉANTE :   |
|  | PRÉSIDE LE CONSEIL ET MEMBRE D'OFFICE SUR TOUS LES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL | - M. Joan Desbiens : juillet et aout<br>- Mme Isabelle Dion : mars et avril   |
|  | SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR ROBERVAL                                   | - M. Alphonse Fortin : mai et juin<br>-Mme Karine Villeneuve : janvier et février<br>- Mme Linda Fortin : septembre et octobre<br>- Mme Hélène Mantha: novembre et décembre |
| <b>RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>                              |   |   |
| <b>COMITÉ DU CONSEIL</b>   |   |   |
| FINANCES ET ANALYSE DES DEMANDES DES ORGANISMES ET ENTREPRISES                       |   | Mme Linda Fortin et M. Joan Desbiens  |
| RESSOURCES HUMAINES ET DOSSIER DU PARTAGE DES SERVICES AVEC LES AUTRES MUNICIPALITÉS |   | Mme Linda Fortin et M. Alphonse Fortin  |
| CLUB SOCIAL DES ÉLUS<br>Signataire des effets bancaires                              |   | Mme Hélène Mantha et M. Alphonse Fortin   |
| COMITÉ DE SUIVI POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE                                    |   | Mme Isabelle Dion et Mme Karine Villeneuve  |
| DOSSIER COMMUNICATION  |   | Mme Karine Villeneuve et M. Luc Chiasson  |

|   |  |
|---|--|
| TRAVAUX PUBLICS   | M. Alphonse Fortin   |
| COMITÉ CONSULTATIF<br>D'URBANISME ET<br>D'ENVIRONNEMENT                                   | Mme Hélène Mantha  |
| COMITÉ CONSULTATIF DES<br>VILLÉGIATEURS ET<br>RESPONSABLE DES DOSSIERS DE<br>VILLÉGIATURE | M. Luc Chiasson et M.<br>Joan Desbiens                       |
| COMITÉ AVENIR COMMERCE DE<br>PROXIMITÉ  | Mme Isabelle Dion, M.<br>Luc Chiasson et Mme<br>Linda Fortin |
| <b>REPRÉSENTATIONS</b>  |  |
| POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ<br>AMIE DES AINÉS)   | Mme Hélène Mantha  |
| FESTIVAL DU COWBOY DE<br>CHAMBORD   | Mme Karine Villeneuve  |
| TABLE DE CONCERTATION DES<br>ORGANISMES DE CHAMBORD                                       | Mme Isabelle Dion  |
| CLUB SPORTIF  | Mme Linda Fortin   |
| SENTIER OUIATCHOUAN   | Mme Hélène Mantha  |
| RÉSO BIBLIO   | Mme Hélène Mantha  |
| CORPORATION DE<br>DÉVELOPPEMENT DE CHAMBORD   | Mme Isabelle Dion  |
| COMITÉ INTERMUNICIPAL DE<br>SERVICES ET DE<br>DÉVELOPPEMENT (CHAMBORD –<br>DESBIENS)      | M. Luc Chiasson et M.<br>Joan Desbiens                       |
| COMITÉ AVENIR DE L'ÉGLISE   | M. Luc Chiasson et Mme<br>Isabelle Dion                      |
| DOSSIERS JEUNESSE (MAISON DES<br>JEUNES, ETC.)  | Mme Karine Villeneuve  |

## **RÉSOLUTION 11-305-2025**

### **SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2025, il y a eu des élections et qu'il est important de nommer les signataires des effets bancaires de la Municipalité de Chambord ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De nommer comme signataires des effets bancaires de la Municipalité de Chambord, monsieur le maire Luc Chiasson ou en son absence, madame la conseillère Linda Fortin.

**RÉSOLUTION 11-306-2025  
PROLONGATION DU CONTRAT D'INSPECTRICE MUNICIPALE -  
MADAME ANNIE GAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil du 17 octobre 2024, résolution 10-265-2024, autorisait l'embauche de madame Annie Gagnon, inspectrice municipale, pour un contrat d'un an avec possibilité de prolongement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 novembre 2025, le contrat de madame Annie Gagnon prend fin ;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins du département d'urbanisme sont nombreux et qu'il y a encore des retards ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite prolonger son contrat jusqu'à la fin décembre 2025 à quatre (4) jours par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser le prolongement du contrat de madame Annie Gagnon comme inspectrice municipale à temps plein à quatre (4) jours par semaine jusqu'à la fin décembre 2025. Qu'une analyse des besoins sera effectuée pour l'année 2026 ;
- 3- Que la rémunération de madame Gagnon corresponde à l'échelon 90 % de la classe d'emploi 8 prévue dans la convention collective de travail ;
- 4- D'autoriser madame Annie Gagnon, inspectrice, à agir comme inspectrice en bâtiment et en environnement chargée de l'application des règlements en matière d'urbanisme, soit les règlements de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats de dérogation mineure et autres règlements municipaux adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1), ainsi qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement devant être appliquée par les municipalités dont, entre autres, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Règlement sur la qualité de l'eau potable, le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral et circonstances survenus dans l'exécution des fonctions de l'inspecteur pour le compte de la Municipalité de Chambord.
- 5- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer ladite entente d'embauche.

## **RÉSOLUTION 11-307-2025**

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- 1- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- 2- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- 3- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- De confirmer l'adhésion de la Municipalité au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité ;
- 2- De permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée ;
- 3- De confier à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;
- 4- De s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- 5- De s'engager à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ ;

- 6- De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;
- 7- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale à signer tous les documents en lien avec le contrat - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière ;
- 8- De transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

## **RÉSOLUTION 11-308-2025**

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES # CHI-20262027 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôle de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal ;

- 1- Permettre à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens ;
- 2- Préciser que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- 3- Préciser que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer .... *Veillez préciser le ou les produits mandatés par cette résolution* ..... Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Silicate de sodium N en vrac, en tôle de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en contenant et en vrac – Chaux calcique en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- 2- De confirmer l'adhésion de la Municipalité au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de .... *Veillez préciser le ou les produits mandatés par cette résolution* ..... Chlore gazeux 907.2

*kg et 68 kg - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en contenant et en vrac – Chaux calcique en vrac pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres ;*

- 3- De confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- 4- De permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;
- 5- De confier à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;
- 6- De s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- 7- De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ ;
- 8- De transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

## **RÉSOLUTION 11-309-2025**

### **SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour 9 consultations sur 3 ans pour les années 2026 à 2028 pour de l'assistance en consultation architecturale auprès des citoyens pour un montant maximal évalué 6 933 \$ taxes incluses.

## **RÉSOLUTION 11-310-2025**

### **INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À PARTICIPER AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN REVITALISATION ET EMBELLISSEMENT DES MUNICIPALITÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2026-2027**

**CONSIDÉRANT QU'**un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation

patrimoniale (SARP) propose aux municipalités des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche d'accompagnement avec le SARP favorise la participation citoyenne et permet la réalisation de plans de revitalisation et d'embellissement élaborés en collaboration entre les instances municipales et des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche est financée en partie par le MAMH dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et qu'elle permet de répondre aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'accompagnement répond à un besoin des collectivités du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'il s'inscrit dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté des élus de la municipalité de Chambord est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

**EN CONSÉQUENCE :**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De signifier l'intérêt de la municipalité à participer en 2026 ou en 2027 au Programme d'accompagnement aux municipalités mené par le SARP pour réaliser un plan d'action de revitalisation et d'embellissement. Si la Municipalité est sélectionnée, une offre de service sera déposée par le SARP et des frais de 12 000 \$ seront défrayés par la Municipalité pour bénéficier de cet accompagnement.

**RÉSOLUTION 11-311-2025  
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le montant suivant en date du 17 novembre 2025 :

| <b>Matricule</b> | <b>Description</b>     | <b>Montant (\$)</b> |
|------------------|------------------------|---------------------|
| 0569-41-8451     | Remboursement de taxes | 416.65              |
| 0771-71-5107     | Remboursement de taxes | 558.02              |
| 0870-65-8397     | Remboursement de taxes | 62.92               |
| 0870-17-9156     | Remboursement de taxes | 531.99              |
| 0970-23-9933     | Remboursement de taxes | 161.82              |
| 1166-07-0208     | Remboursement de taxes | 565.28              |
| 1866-20-1821     | Remboursement de taxes | 558.80              |
| 0667-49-9129     | Remboursement de taxes | 57.53               |
| 0668-01-3978     | Remboursement de taxes | 2002.60             |
| 0966-89-3972     | Remboursement de taxes | 3197.25             |

|                 |                              |         |
|-----------------|------------------------------|---------|
| 1267-61-8583    | Remboursement de taxes       | 674.15  |
| 1267-61-7289    | Remboursement de taxes       | 98.52   |
| 0667-59-7220    | Remboursement de taxes       | 940.10  |
| 0771-25-0485    | Remboursement de taxes       | 981.35  |
| 0965-51-6770    | Remboursement de taxes       | 969.49  |
| 0966-28-5818    | Remboursement de taxes       | 9.97    |
| 1264-85-7352    | Remboursement de taxes       | 1927.18 |
| 1764-88-8839    | Remboursement de taxes       | 1694.03 |
| 0869-28-4510.12 | Résiliation facture-intérêts | 107.90  |
| 0367-52-3456.02 | Résiliation intérêts         | 155.65  |
| 0667-45-1058    | Radiation de facture         | 892.00  |

**RÉSOLUTION 11-312-2025**  
**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les aides financières sportives et culturelles suivantes :

|                          | <b>Montant</b> |
|--------------------------|----------------|
| Volet 2 : Charles Dupéré | 50 \$          |
| Volet 1 : Alicia Dupéré  | 100 \$         |

**APPUI AUX COURSES CRYO ÉDITION 2026**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

**RÉSOLUTION 11-313-2025**  
**SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2026-2027**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Cain Lamarre pour le service de conseillers juridiques généraux pour l'année 2026 et 2027 tel que soumissionné dans l'offre de services du 3 novembre 2025 au montant de 260\$/mois plus taxes, les frais et services pour l'année 2026 et de 270\$/mois plus taxes, les frais et services pour l'année 2027.

**OCTROI DU MANDAT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - MAIRIE DE CHAMBORD**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

**RÉSOLUTION 11-314-2025  
OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT DES COMPTEURS D'EAU –  
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Compteur d'eau du Québec pour l'achat de 37 compteurs d'eau dans le cadre du projet d'installation de compteurs d'eau dans nos institutions, commerces et industries tel que soumissionné dans l'offre de services du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au montant de 34 284.14 \$ financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 11-315-2025  
AUTORISATION DE PAIEMENT - MONSIEUR JACQUES VALOIS**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des d'autoriser le paiement de la facture 1109 à M. Jacques Valois, urbaniste pour un montant de 5 341.86 \$ dans le cadre du projet de la virée route de la Pointe en lien avec les démarches à la CPTAQ.

**RÉSOLUTION 11-316-2025  
VERSEMENT AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les montants suivants au surplus accumulé affecté afin d'être utilisé en 2026 :

|              |          |
|--------------|----------|
| Bibliothèque | 1 500 \$ |
|--------------|----------|

**RÉSOLUTION 11-317-2025  
DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

| Organisme | Montant   |
|-----------|---|
| SSIR      | Gratuité de la<br>salle<br>communautaire<br>le 18 avril<br>2026 |

**RÉSOLUTION 11-318-2025  
COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 octobre 2025 totalisant la somme de (factures payées)  
11 764.54 \$
- 2- En date du 31 octobre 2025 totalisant la somme de (facture à payer)  
116 438.09 \$
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

**RÉSOLUTION 11-319-2025**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 07-215-2025 – VENTE DE**  
**TERRAIN À CENTRE DU SPORT LAC-SAINT-JEAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Chambord a autorisé la vente des terrains (6 685 929, 6 348 971 et 6 348 972) au Centre du sport Lac-Saint-Jean au conseil du 7 juillet 2025 par la résolution 07-215-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le notaire du Centre du sport Lac-Saint-Jean a fait parvenir un courriel le 1 octobre à la Municipalité demandant de modifier la résolution pour obtenir un délai de construction de 48 mois au lieu de 36 mois ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 07-215-2025.

**RÉSOLUTION 11-320-2025**  
**VENTE DE TERRAIN - CENTRE DU SPORT LAC-SAINT-JEAN**

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De vendre à Centre du Sport Lac-Saint-Jean., pour un prix de 50 436 \$ (T.P.S. : 2 521.80 \$ ; T.V.Q. : 5 030.99 \$), les lots 6 685 929, 6 348 971 et 6 348 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 18 742.5 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 3- Que Centre du Sport Lac-Saint-Jean s'engage à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et dispose d'un délai de 90 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai de quarante-huit (48 ) mois à compter de la signature du contrat pour construire un bâtiment d'au moins 8 000 pieds carrés sur le lot 6 685 929 et un bâtiment sur le lot 6 348 971 ou 6 348 972, sur lesdits lots, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 4- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction du garage sans avoir l'obligation de dynamitage ;

- 5- Que la Municipalité de Chambord n'assume aucune responsabilité pour l'enlèvement des roches se trouvant sur ledit lot dans lequel enlèvement est à l'entière charge de l'acquéreur et à ses risques et périls, ce dernier renonçant à tout recours, à ce sujet, envers la Municipalité de Chambord ;
- 6- Que la Municipalité de Chambord accorde un droit de passage sur les lots 5 009 015 et 6 348 973 au Centre du Sport Lac-Saint-Jean pour avoir accès à la rue Principale afin de permettre aux clients seulement d'y accéder ;
- 7- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant, et madame Julie Caron, directrice générale ou madame Sandra Gaudreault, directrice financière, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

### **RÉSOLUTION 11-321-2025**

#### **VENTE DE TERRAIN - MONSIEUR JOËL GAGNON**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De vendre à monsieur Joël Gagnon pour un prix de 9 633.30 \$ (terrain : 7 853.65 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 418.93 \$, T.V.Q. : 835.77 \$), le lot 5 009 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 912 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que monsieur Joël Gagnon s'engage à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et disposent d'un délai de 120 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 11-322-2025**

### **VENTE TERRAIN - MADAME MEAGAN COTE-BOILY ET MONSIEUR TOMMY GIRARD**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De vendre à madame Meagan Côté et monsieur Tommy Girard pour un prix de 9 633.30 \$ (terrain : 7 853.65 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 418.93 \$, T.V.Q. : 835.77 \$), le lot 5 009 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 912 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que madame Meagan Côté et monsieur Tommy Girard s'engagent à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et disposent d'un délai de 120 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 11-323-2025**

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC « PROJET VIRÉE EXTRÉMITÉ OUEST ROUTE DE LA POINTE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord (ci-après la Municipalité) prévoit de réaménager l'extrémité ouest de la route de la Pointe sur une portion des lots 5 007 444, 5 009 492, 6 574 610 et 6 574 611, pour une superficie totale de 2 825,2 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- De sécuriser les propriétaires et leurs biens situés à l'extrémité ouest de la route de la Pointe ;
- D'améliorer les déplacements des nombreux usagers (villégiateurs, agriculteurs, fournisseurs de services publics, etc.) qui empruntent les chemins du Berger et de la Baie-Doré; et enfin,
- De permettre aux propriétaires du 1283 de la route de la Pointe d'augmenter la superficie de leur terrain pour une éventuelle mise aux normes des installations sanitaires de leur résidence.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est situé dans la zone agricole permanente de la Municipalité et qu'il est nécessaire d'obtenir au préalable l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la Commission) avant tout aménagement sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée auprès de la Commission doit également permettre à la Municipalité :

- D'acquérir de Monsieur Sébastien Girard une partie du lot 5 007 444 (parcelles 1 et 2 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 1 306,2 m<sup>2</sup> ;
- D'acquérir de Monsieur Sébastien Girard une partie du lot 6 574 610 (parcelle 5 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 440,1 m<sup>2</sup> ;
- D'acquérir de Monsieur René Bolduc une partie du lot 6 574 611 (parcelle 4 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 356,4 m<sup>2</sup> ;
- De vendre à Madame Louise Paquin et à Monsieur Claude Cossette, après la réalisation des travaux, une partie du lot 5 009 492 (parcelle 3 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 722,5 m<sup>2</sup> et une partie du lot 5 007 444 (parcelle 1 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 283,6.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal formulent leur recommandation en prenant en compte les particularités régionales, les critères établis à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ), ainsi que le cadre normatif du règlement de zonage ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de la Municipalité :

- 1- Appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission pour les motifs suivants :
  - Le réaménagement de l'extrémité ouest de la route de la Pointe souscrit aux intentions d'aménagement connues au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy pour le milieu agricole, particulièrement celles qui visent à assurer la pérennité de la zone agricole et le développement du territoire agricole, et à garantir la durabilité des infrastructures publiques notamment routières pour le déplacement de la machinerie agricole et le transport des intrants ;
  - L'effet du projet sur la préservation du sol agricole est mineur étant donné que la perte de sol agricole est à peine de 1 487,6 m<sup>2</sup> ;
  - Le projet n'apporte pas de contrainte en matière d'environnement pour les établissements de production animale situés plus à l'est sur la route de la Pointe puisqu'il ne prévoit pas l'extension du développement de la villégiature à l'extérieur des îlots déstructurés ;
  - La superficie restreinte du projet (2 825,2 m<sup>2</sup>) n'aura aucun impact significatif sur l'homogénéité de la communauté

agricole ni sur les activités d'exploitation existantes à Chambord ;

- Le projet est conforme au règlement de zonage numéro 2018-621 où les infrastructures routières sont autorisées dans la zone agricole 9A et la zone de villégiature 9V.

2- Demander à la Commission de permettre la réalisation du projet de réaménagement à l'extrémité ouest de la route de la Pointe par la mise en place d'une virée, d'un nouvel accès au chemin du Berger à partir de la virée et d'une amélioration de l'entrée du chemin de la Baie-Doré, le tout sur une superficie totale de 2 825,2 m<sup>2</sup>. Pour ce faire, d'autoriser la municipalité à :

- Acquérir de Monsieur Sébastien Girard une partie du lot 5 007 444 (parcelles 1 et 2 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 1 306,2 m<sup>2</sup> ;
- Acquérir de Monsieur Sébastien Girard une partie du lot 6 574 610 (parcelle 5 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 440,1 m<sup>2</sup> ;
- Acquérir de Monsieur René Bolduc une partie du lot 6 574 611 (parcelle 4 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 356,4 m<sup>2</sup> ;
- Vendre à Madame Louise Paquin et à Monsieur Claude Cossette, après la réalisation des travaux, une partie du lot 5 009 492 (parcelle 3 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 722,5 m<sup>2</sup> et une partie du lot 5 007 444 (parcelle 1 plan 2/2 de l'arpenteur-géomètre) sur une superficie de 283,6.

## **LOCATION COURT TERME**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

## **RÉSOLUTION 11-324-2025 FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD - VIDANGE FOSSE DE RÉTENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs du festival ont entrepris des démarches afin que le local qui leur est réservé puis être desservie avec le service d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté dans une séance ultérieure de rendre le service d'eau potable disponible ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'eau potable entraîne des eaux usées vers les égouts ou une installation septique et qu'une étude de caractérisation du sol a été demandée ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la **RÉSOLUTION 09-272-2025** une étude de sol a été préparée et une fosse de rétention a été retenue par Géonordtech ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vidange de cette fosse, selon l'utilisation prévue par le Festival du Cowboy de Chambord, soit une rencontre du comité par mois et une à deux semaines intensives. Nous pouvons lui attribuer un usage saisonnier. Une vidange serait donc planifiée aux 4 ans tel les résidences saisonnières ;

## **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que la vidange planifiée aux 4 ans, selon l'étude, soit au frais de la Municipalité ;
- 2- Que si une vidange, supplémentaire ou d'urgence, doit être demandée hors de l'horaire planifié, celui-ci sera sous la responsabilité entière de l'utilisateur. (Utilisateur payeur) ;
- 3- Qu'une entente à cet effet soit signée avec le Festival du Cowboy et la Municipalité de Chambord ;
- 4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale de signer tous les documents en lien avec la vidange de la fosse de rétention.

## **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - MONSIEUR SYLVAIN SIMARD ET MONSIEUR RÉGIS BOUCHARD**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

## **RÉSOLUTION 11-325-2025 CONTENEURS DU FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du Festival du Cowboy de Chambord a procédé à l'installation de conteneurs maritimes à utiliser en tant que loge lors du festival ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas été avisée par l'équipe du Festival et qu'aucune demande de permis n'a été déposée à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conteneurs ont été installés sur un terrain qui appartient à la Municipalité, mais utilisés par le Festival du cowboy lors de l'évènement ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 20 du règlement de zonage 2018-621, les conteneurs maritimes peuvent être utilisés en tant qu'infrastructure publique dans l'ensemble des zones présentes au zonage, et ce, sans être recouvert de matériaux architecturaux ni de toiture ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.7.5 du Schéma d'aménagement de la M.R.C. du Domaine-du-Roy, un conteneur maritime utilisé en tant qu'infrastructure publique (usine de traitement d'eau potable, tour de télécommunication, etc.) peut être implanté à l'intérieur de toute affectation du territoire telle que définie par le SADR ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune définition d'infrastructures publiques n'est présente au règlement de zonage ni au Schéma d'aménagement de la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 009 440, où sont installés les conteneurs, se trouve dans une zone communautaire ou publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Cowboy de Chambord est ouvert au public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Cowboy de Chambord s'engage à conserver les conteneurs en bon état et de les entretenir au besoin ;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures publiques sont l'ensemble des installations, des systèmes et des structures physiques et organisationnelles appartenant à l'État ou à une collectivité publique, et qui sont essentielles au fonctionnement d'une société. Elles permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, ainsi que de soutenir l'activité économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conteneurs maritimes installés par le Festival du Cowboy de Chambord peuvent être considérés conformes à la réglementation municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'ingénieur a été fourni afin de garantir la stabilité de la structure et s'assurer que celle-ci est sécuritaire au public ;

**CONSIDÉRANT QU'**après discussion avec l'équipe de la M.R.C. du Domaine-du-Roy, ceux-ci voient une zone grise dans le schéma d'aménagement et déterminent que l'application du règlement est à la discrétion de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conteneurs maritimes installés par le Festival du Cowboy de Chambord peuvent être considérés conformes à la réglementation municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'ingénieur a été fourni afin de garantir la stabilité de la structure et s'assurer que celle-ci est sécuritaire au public ;

**CONSIDÉRANT QU'**après discussion avec l'équipe de la M.R.C. du Domaine-du-Roy, ceux-ci voient une zone grise dans le schéma d'aménagement et déterminent que l'application du règlement est à la discrétion de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre un permis afin de régulariser la situation des conteneurs installés sans autorisation.

## **RÉSOLUTION 11-326-2025 REMERCIEMENTS - ACTIVITÉ D'HALLOWEEN**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier tous les organismes participants, le Village Historique de Val-Jalbert et monsieur Romuald Gnaboa, coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté pour l'organisation de l'activité d'Halloween ainsi qu'au grand public pour sa participation. L'opération fut une belle réussite pour tous et toutes.

**RÉSOLUTION 11-327-2025  
REMERCIEMENTS - ANCIEN CONSEIL**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir ses sincères remerciements aux membres du conseil sortant pour leur engagement et leur dévouement au cours des quatre dernières années. Leur travail et leurs efforts ont contribué de manière significative au développement et au bien-être de notre communauté.

**RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU  
CONSEIL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 11-328-2025  
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 11-329-2025  
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 14 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».